

Versez sur votre dispositif d'épargne
avant le 13 décembre
et profitez de nombreux avantages !



N° de compte / identifiant Web :
Entreprise :

À SAVOIR

Comment effectuer votre versement ?

Par Internet, en vous connectant sur le site www.agrica-epargnesalariale.com

Par courrier, en remplissant votre bulletin de versement et en le retournant accompagné de votre règlement à *Amundi ESR*.



Comment optimiser votre épargne ?

Pensez au **simulateur d'épargne salariale, consultable sur notre site Internet**, pour déterminer le montant optimal de versements !

Paris, le

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a mis à votre disposition un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et/ou un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) proposant de multiples avantages.

Épargner sur un Plan d'Épargne Salariale c'est pour vous la possibilité de bénéficier d'un placement attractif⁽¹⁾ couplé à une fiscalité avantageuse : votre abondement *s'il est mis en place* et vos plus-values sont intégralement exonérés d'impôts sur le revenu.

- ▶ **Un large choix de supports** : vous avez la possibilité de choisir parmi différents supports de placement, du plus prudent au plus dynamique, à partir de 15 €/mois. *Découvrez-les au dos de ce document.*
- ▶ **Une épargne régulière et progressive** : vous pouvez réaliser des versements libres tout au long de l'année ou des versements programmés que vous êtes libre d'interrompre ou de modifier à tout moment.
- ▶ **Un capital qui fructifie pour financer** :
 - **vos projets futurs** : avec le PEE, vos avoirs deviennent disponibles après 5 ans de placement... Mais des cas spécifiques de déblocage correspondant aux grands événements de la vie peuvent vous permettre de profiter de votre épargne de manière anticipée (*achat de votre résidence principale, mariage...*).
 - **vos projets retraite** : avec le PERCO, au moment de votre entrée en retraite, vous pourrez demander le versement de vos avoirs épargnés... Il existe néanmoins des cas spécifiques de déblocage anticipé (*acquisition de votre résidence principale...*).
- ▶ **L'abondement de votre employeur s'il est mis en place** : pour chaque versement que vous effectuez, votre entreprise vous aide à épargner en réalisant un versement complémentaire.

Alors, n'attendez pas pour bénéficier de vos avantages ! Effectuez un versement en remplissant le bulletin de versement joint et en le renvoyant **avant le 13 décembre**.

Une question ou un renseignement ? Votre teneur de comptes, *Amundi ESR*, est à votre écoute **au 04 37 47 01 40** du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

Bien sincèrement,

Patrick Leroy
Directeur Général Délégué

⁽¹⁾ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



QUELLE GESTION FINANCIÈRE POUR VOTRE PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE ?

AGRICA ÉPARGNE met à votre disposition une gamme de 7 FCPE⁽¹⁾ dont 2 gérés par Amundi *Groupe Crédit Agricole*.

FCPE AGRICA ÉPARGNE Obligataire

Classification ► Obligations

Allocation ► 100 % obligataire

Durée de placement recommandée⁽²⁾
1 à 2 ans

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour valoriser votre épargne en visant la performance des marchés obligataires, tout en acceptant les risques liés à ces marchés.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **3,87 %** ► Sur 5 ans : **8,47 %**

FCPE AGRICA ÉPARGNE Défensif

Classification ► Diversifié

Allocation ► 80 % de produits de taux
20 % d'actions

Durée de placement recommandée⁽²⁾
1 à 2 ans

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour dynamiser la performance de votre épargne grâce à une diversification vers les actions, en acceptant le risque d'une moindre régularité des rendements.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **7,20 %** ► Sur 5 ans : **13,57 %**

FCPE AGRICA ÉPARGNE Équilibré

Classification ► Diversifié

Allocation ► 50 % de produits de taux
50 % d'actions

Durée de placement recommandée⁽²⁾
3 à 5 ans

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour rechercher un surcroît de performance grâce à une répartition équilibrée entre marchés de taux et d'actions, en acceptant un risque modéré de baisse des rendements.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **11,20 %** ► Sur 5 ans : **20,83 %**

FCPE AGRICA ÉPARGNE Dynamique*

Classification ► Diversifié

Allocation ► 25 % de produits de taux
75 % d'actions

Durée de placement recommandée⁽²⁾
5 ans et plus

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour une recherche de performance élevée avec une exposition marquée aux fluctuations du marché actions et un risque de variations importantes des performances.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **14,47 %** ► Sur 5 ans : **26,62 %**

FCPE AGRICA ÉPARGNE Long Terme**

Classification ► Actions internationales

Allocation ► 100 % d'actions

Durée de placement recommandée⁽²⁾
8 ans et plus

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour chercher à valoriser une épargne de long terme grâce à une exposition aux marchés des actions internationales. La réalisation d'une plus-value potentielle est la contrepartie d'un risque de perte en capital.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **18,64 %** ► Création le 27/12/2016

FCPE Amundi 3 mois ESR

Classification ► Monétaire

Allocation ► 100 % monétaire

Durée de placement recommandée⁽²⁾
1 semaine et plus

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : horizon de placement à court terme pour privilégier un rendement régulier de l'épargne.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **-0,23 %** ► Sur 5 ans : **-0,98 %**

FCPE Amundi Label équilibre solidaire ESR

Classification ► Diversifié

Allocation ► 40 à 70 % d'actions

Durée de placement recommandée⁽²⁾
5 ans et plus

Niveau de risque⁽³⁾ ◀ 1 2 3 4 5 6 7 ▶

Objectif : pour bénéficier de l'évolution des marchés d'actions et de taux de la zone euro au travers d'une exposition à des supports répondant aux critères ISR, tout en investissant dans des projets solidaires.

Performances ► En 2019⁽⁴⁾ : **14,21 %** ► Sur 5 ans : **21,97 %**

- (1) Fonds Communs de Placement Entreprise.
 (2) La durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.
 (3) Profil de risque et de rendement : la catégorie de risque de ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Aucun des fonds proposés ci-dessus n'offre de garantie en capital.
 (4) Performances arrêtées au 29/10/2019 pour les fonds AGRICA ÉPARGNE et au 31/10/2019 pour les fonds Amundi.

* Le fonds AGRICA ÉPARGNE Dynamique est un fonds à dominante actions destiné au dispositif PEE.

** Le fonds AGRICA ÉPARGNE Long Terme est un fonds à dominante actions destiné au dispositif PERCO.

Les informations sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'AGRICA ÉPARGNE. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les DICI sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès d'AGRICA ÉPARGNE ou téléchargeables depuis notre site Internet : www.agrica-epargnesalariale.com

AGRICA ÉPARGNE, une gestion prudente et transparente plusieurs fois récompensée

AGRICA ÉPARGNE a reçu le Prix de l'Investisseur Responsable en 2009, le Label d'Excellence 2014 des Dossiers de l'Épargne, le Label de Transparence de la gestion financière et le label d'Excellence 2019 des Dossiers de l'Épargne.

